Image not found or type unknown

Abonnement tél pour ascenseur

Par **ventema**, le **31/08/2016** à **08:23**

Bonjour, notre petite copropriété de 8 lots sur 4 étages dispose d'un ascenseur qui a été mis aux normes avec la télésurveillance. Notre syndic a souscrit une ligne téléphonique fixe avec un contrat pro Orange et bien entendu les factures sont élevées. Pouvez vous me dire si cet abonnement pro est vraiment obligatoire ou si un abonnement simple est suffisant?
Merci d'avance pour votre réponse.

Par **springfield**, le **31/08/2016** à **16:26**

Bonjour,

Dans celle où je vis (copropriété de 60 lots) : contrat Orange (normal) par appareil avec une facture bimestriel avec un coût d'abonnement (36 €) + les communications (3 à 6 € selon l'usage).

Par **ventema**, le **31/08/2016** à **16:41**

Merci beaucoup Springfield, j'espère que je vais pouvoir convaincre mon syndic. Nos factures actuelles= 58 à 60€/mois (abonnement + appels de la télésurveillance)

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés